

Avis d'information

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2025 PORTANT APPROBATION DU DOSSIER DE REALISATION ET DU PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Par délibérations N° 68 et 69 du 15 octobre 2025, le conseil municipal de la ville de Grabels a approuvé le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la ZAC de GIMEL.

Conformément à l'article R 311-5 du code de l'urbanisme, les délibérations N° 68 et 69 transmises en Préfecture le 20 octobre 2025 ont été affichées en mairie à partir du 28 octobre 2025 pour deux mois.

Mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et sera publié au Midi Libre aux annonces légales le 1 novembre 2025.

Le dossier de réalisation de la ZAC de Gimel et les délibérations et leurs annexes sont consultables à la mairie de Grabels Maison Commune 1 place Jean Jaurès service urbanisme 1er étage aux heures d'ouverture habituelles :

- Du lundi au jeudi de 8h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 13h00 et de 14h00 à 16h30.

Fait à Grabels, le jeudi 30 octobre 2025, pour affichage,
Affiché du 30 octobre 2025 au 5 janvier 2026.

**Le Maire,
René REVOL**

